

COMPTE RENDU N° 03 DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
29	27	29

L'an deux mil vingt-et-un le 13 avril à 18H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni en le Centre d'Animation de Lanton, sous la présidence de Madame Maire LARRUE, Maire.

Présents : LARRUE Marie, DEVOS Alain, JOLY Nathalie, GLAENTZLIN Gérard, DE OLIVEIRA Ildio, PEUCH Annie-France, CAUVEAU Olivier, AURIENTIS Béatrice, BELLOC Damien, BOISSEAU Christine, CABANES Ariel, PONS Cassandre, LACOMBE Jean-Jacques, PEYRAC Nathalie, CLERQUIN Gérard, CAILLY Christian, DARCOS Nathalie, BIDART Nathalie, MASIP Dominique, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie, JACQUET Éric, CAVERNES Marie-France, MORAS Stéphane, FERRAN-CHATAIN Marie-Christine, BEYNAC Michel.

Absents ayant donné procuration : CAZENTRE-FILLASTRE Vanessa à PEYRAC Nathalie, KENNEL Thomas à LACOMBE Jean-Jacques,

Lors de cette séance, le Conseil Municipal, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de Séance : Madame DARCOS Nathalie.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Rapporteur : Madame Marie LARRUE, Maire

En application de la délibération n°04-01 du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal de Lanton a délégué à Madame le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L2122-22 du code général des Collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 du même code, Madame le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'elle a été amenée à prendre.

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication.

Considérant que Marie LARRUE en sa qualité de Maire ne prend pas part au vote des Comptes Administratifs et cède la présidence à Jean-Jacques LACOMBE.

Par 23 voix pour et 5 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte à la majorité les délibérations suivantes :

FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

N°03 - 01 / CB- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le compte administratif 2020 – Budget principal de la commune.

Par 28 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les délibérations suivantes :

N°03 - 02 / CB- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le CA 2020- Budget Annexe de la forêt.

N°03 – 03/ CB- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES LANDES DE MOUCHON »

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le Compte Administratif 2020 – Budget Annexe Lotissement « les Landes de Mouchon ».

Par 29 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les délibérations suivantes :

N°03– 04 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°03– 05 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE FORET

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l’Ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 03-06/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES LANDES DE MOUCHON »

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 03 -07/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **déclare** que le compte de gestion de dissolution comptable dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui ne comporte aucune écriture comptable, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 03 – 08/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2021

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **décide** de procéder à l'affectation de résultat de la sélection de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 au budget principal 2021.

N° 03 – 09/ AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ANNEXE FORÊT 2021

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **décide** de procéder à l'affectation de résultat de la sélection de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 au budget principal 2021.

N° 03 – 10/ EXCÉDENT BUDGET ANNEXE « FORÊT » 2020 – TRANSFERT AU B.P. COMMUNE 2021

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **autorise** Madame le Maire à transférer du Budget annexe « Forêt » au profit du Budget Principal de la Commune la somme de **200 000 €** par les écritures comptables suivantes :
 - Budget « Forêt » - En dépenses au compte 6522.833
 - Budget Communal - En recettes au compte 7551.833

- **dit** que les inscriptions budgétaires ci-dessus seront reprises sur les B.P. 2021 respectifs.

N° 03 – 11/ VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **adopte** les taux de fiscalité suivants sur l'année 2021 :
 - taxe sur le foncier bâti : 36.97 %
 - taxe sur le foncier non bâti 23.77 %

Par 22 voix pour et 7 contre (M. Jean-Charles PERUCHO, Mme Virginie MALET, M. Éric JACQUET Mme Marie-France CAVERNES, M. Stéphane MORAS, Mme Marie-Christine FERRAN-CHATAIN, M. Michel BEYNAC), le Conseil Municipal adopte la majorité la délibération suivante :

N° 03 – 12/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le Budget Primitif exercice 2020 – Budget principal de la Commune.

Par 29 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les délibérations suivantes :

N° 03 -13/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2021 – BUDGET ANNEXE FORÊT

Rapporteur : Alain DEVOS, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **adopte** le Budget Primitif 2021 – Budget Annexe Forêt.

N° 03 – 14/ PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 2021

Rapporteur : Madame Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal décide :

- **accepte** de constituer les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessus pour un montant total de 36 750 €,
- **dit** que les crédits nécessaires à la constitution de ces provisions sont inscrits au budget primitif 2021 du budget principal, à l'article 6875 « Dotations pour risques et charges exceptionnelles »,
- **autorise** Madame le Maire lors du dénouement progressif des affaires ci-dessus, de procéder à la reprise au compte 7875 « Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles » de la somme restante.

N° 03 – 15/ VENTE D’UN MATÉRIEL RÉFORMÉ – FORMALITÉS DE PUBLICITÉ

Rapporteur : Monsieur Ildio DE OLIVEIRA, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **autorise** la vente de ce matériel,
- **décide de :**
 - procéder à sa vente (en l’état) après avoir effectué une publicité ;
 - sortir ce matériel du registre d’inventaire ;
 - rectifier en conséquence la police d’assurance des véhicules et matériels communaux.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

N° 03 – 16/ PROPOSITION D’EXTENSION D’UNE ZONE DE PRÉEMPTION AU TITRE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES AU LIEU-DIT : « BOISEMENTS DE LANTON ».

Rapporteur : Monsieur Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l’extension de la ZPENS « Boisements de Lanton » avec l’intégration des parcelles BP2 et BL21
- **autorise** à Madame le Maire, ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président du Conseil Départemental.

N° 03 – 17/ MISE EN VALEUR DES PLANS D’EAU ET AUTORISATION DE SIGNATURES POUR UNE MISE EN APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS DE PECHE SUR LE SITE DE LA SABLIERE DU PAS SIMONET

Rapporteur : Monsieur Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal :

- **habilite** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter l’application de la réglementation générale de la pêche sur les plans d’eau de la Sablière du Pas Simonet auprès de « la Fédération Départementale de Pêche et de protection des Milieux aquatiques de la Gironde » avec, notamment, la signature de tout document,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition gratuite à l’exercice du droit de pêche et de sa surveillance avec l’AAPPMA : le Brochet Boïen, annexée ainsi que tout acte relatif à ladite convention.

N° 03 – 18/ MODIFICATION DES STATUTS DU « SYNDICAT INTERCOMMUNAL D’AMENAGEMENT DES EAUX DU BASSIN VERSANT ET ETANGS DU LITTORAL GIRONDIN » (SIAEBVELG)

Rapporteur : Monsieur Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **approuve** les statuts modifiés du SIAEBVELG annexés à la présente délibération,
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à notifier cette délibération à Monsieur le Président du SIAEBVELG et à signer tout acte nécessaire à la mise en application de cette délibération.

N° 03 – 19/ SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE JONCTION CYCLABLE SUR L'ESPACE BOISE DU RENET

Rapporteur : Monsieur Gérard GLAENTZLIN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal :

- **approuve** la mise à disposition des parcelles concernées par la mise en œuvre de cette réalisation.
- **autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal, ci-annexé, de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert de la compétence « Création et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

URBANISME

N° 03 -20/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE BR n° 345 POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT DOUX– CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acquisition, de la parcelle pour partie cadastrée BR n°345 située 32 Avenue de la Libération d'une superficie DGI de 55 m² pour un montant de 5 500€,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle y compris d'éventuels avenants,
- **confie** la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Thomas de RICAUD, Notaire à lanton (33138), 29 avenue de la République,
- **acte** que les frais de transaction, de bornage et d'établissement seront pris en charge par la Commune,
- **prononce** le classement dans le domaine public de la voirie communale du terrain acquis à Madame MONTELIEU à compter de la signature de l'acte,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la Commune.

N° 03 – 21/ ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BR n°344 et 346 –POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT DOUX - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acquisition des parcelles pour partie cadastrées BR n°344 et 346 situées 39 Avenue de la Libération d'une superficie DGI de 36 et 42 m² pour un montant de 7 800€,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle y compris d'éventuels avenants,

- **confie** la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Thomas de RICAUD, Notaire à Lanton (33138), 29 avenue de la République,
- **acte** que les frais de transaction, de bornage et d'établissement seront pris en charge par la Commune,
- **prononce** le classement dans le domaine public de la voirie communale du terrain acquis aux Consorts ESPAGNET-MONTELIEU à compter de la signature de l'acte,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la Commune.

N° 03 – 22/ ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET D'UNE BANDE DE TERRAIN EN NATURE DE DELAISSES DE VOIRIE – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Damien BELLOC, Conseiller municipal délégué

Le Conseil Municipal :

- **approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées A n°1243, 1244, 1247, 1346 et 1135 au prix de TRENTE MILLE EUROS (30 000,00 EUR).
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'acquisition de cette parcelle y compris d'éventuels avenants,
- **confie** la rédaction de l'acte authentique d'acquisition à Maître Thomas de RICAUD, Notaire à Lanton (33138), 29 avenue de la République,
- **acte** que les frais de transaction, de bornage et d'établissement seront à la charge la Commune,
- **prononce** le classement dans le domaine public de la voirie communale du terrain acquis à Monsieur Jean-Pierre MAGNAC à compter de la signature de l'acte,
- **dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2021 de la Commune.

ASSOCIATIONS

7 élus ne participent pas au vote (CAUVEAU Olivier, CABANES Ariel, PONS Cassandre, CLERQUIN Gérard, ROUGIER Martine, PERUCHO Jean-Charles, MALET Virginie), et donc par 22 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

N° 03 – 23/ FIXATION DES SUBVENTIONS 2021 ET DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Rapporteur : Monsieur Olivier CAUVEAU, Conseiller Municipal Délégué

Le Conseil Municipal :

- **valide** le montant de l'ensemble des subventions attribuées pour l'année 2021, à chacune des Associations, conformément à l'annexe B 1.7 du Budget Primitif 2021 (*ci-joint*),
- **adopte** le projet de convention de partenariat – convention d'objectifs, établi en application de l'article 1er du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 et de l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées aux associations,
- **autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions avec les associations concernées,

- **dit** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2021 du budget Principal de la Commune.

ADMINISTRATION GENERALE

Par 29 voix pour, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

N° 03 – 24/ MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MISE A 2X3 VOIES DE L'A63 PAR MISE EN CONCESSION

Rapporteur : Madame Marie LARRUE, Maire

Le Conseil Municipal :

- **s'oppose** à la mise à péage de l'A63,
- **autorise** Madame le Maire à signer le courrier commun à destination de Madame la Préfète de Région.

La séance a été levée à 20h10.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.